



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **24**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**Demande de subvention  
au Conseil  
Départemental du Puy-  
de-Dôme (63) et à  
l'Agence de l'Eau Loire-  
Bretagne pour la mise  
en place d'un Schéma  
Directeur de l'Eau  
Potable et d'un Plan de  
Gestion de la Sécurité  
Sanitaire des Eaux  
(PGSSE)**

- N°10 -

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le 12/11/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 063-216304303-20251104-2511404\_10-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT  
du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

### **SÉANCE DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 4 novembre à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué  
mercredi 29 octobre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de  
THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

#### Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLOU-CHENOT, Isabelle FUREGON,  
Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine  
MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,  
Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pépa  
CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Sérap  
ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX  
et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

#### Avaient donné procuration :

David DEROSSIS à Stéphane RODIER ;  
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;  
Monique MORENO à Martine MUNOZ ;  
Patricia BOSTMAMBRUN à Pierre CONTIE ;  
Michelle MAGNOL à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;  
Christophe MANKA à Hélène BOUDON ;  
Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT ;

#### Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;

#### Secrétaire de séance :

Catherine PAPUT



**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE**  
**– MISE EN PLACE D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE ET D'UN PLAN DE GESTION DE LA**  
**SECURITE SANITAIRE DES EAUX (PGSSE)**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2122, L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-31-1;
- **Vu** le Code de l'Environnement, notamment le livre II et le livre V;
- **Vu** le Code de la Santé publique ;
- **Vu** la délibération n°5.33 du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, en date du 11/07/2024 portant mise à jour des fiches de subvention concernant les travaux et études sur l'eau potable ;
- **Vu** le programme d'intervention 2025-2030 de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- **Vu** l'avis favorable du Conseil d'Exploitation qui s'est tenu le 27/10/2025 ;
- **Vu** les recommandations des rapports d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes transmis à la Commune de THIERS le 06 novembre 2024 ;
- **Considérant** que les démarches pour la mise en place d'un schéma directeur de l'eau potable et d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) doivent connaître un début d'exécution avant le 31 décembre 2025 ;
- **Considérant** que l'objectif est de définir une stratégie permettant une gestion optimale de la ressource en eau mais aussi des infrastructures existantes et à venir, en permettant également de faire face aux évolutions futures (démographiques, climatiques, structurels) ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'associer à ce schéma directeur, un PGSSE conformément à l'objectif réglementaire ;
- **Considérant** la nécessité de dresser un état des lieux technique, organisationnel et sanitaire du service et des ouvrages ;
- **Considérant** la nécessité d'évaluer les ressources en eau et les besoins à court, moyen et long terme, en intégrant les effets du changement climatique et les enjeux de sobriété des usages ;
- **Considérant** la nécessité d'analyser les risques sanitaires et de proposer des actions de maîtrise et d'amélioration ;
- **Considérant** la nécessité de mettre à jour les outils techniques (SIG, modélisation) et de renforcer les compétences internes ;
- **Considérant** la nécessité définir une stratégie de gestion patrimoniale et de lutte contre les fuites ;

L'ensemble de ces objectifs doivent faire l'objet d'une étude. Pour ce faire, la Commune de THIERS, va recourir aux services d'un bureau d'étude spécialisé, en vue de constituer un véritable outil d'aide à la décision et à la planification, premier jalon d'une gestion plus durable, plus efficiente et mieux sécurisée de l'eau potable. Un programme d'actions hiérarchisées assorti d'une analyse économique et financière en seront issus, à terme.

Le montant de cette opération est estimé à 117 800,00 euros Hors-Taxes (HT).

Le programme d'aides 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, permet le subventionnement des schémas directeurs d'eau potable et les PGSSE, à hauteur de 50 % maximum du coût HT.

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, peut accompagner les schémas directeurs d'eau potable et les PGSSE, à hauteur de 30 % maximum du coût HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses		Montant prévisionnel HT	
État des lieux fonctionnel et organisationnel de service d'eau potable		19 000,00 €	
Étude patrimoniale et schéma directeur d'eau potable		50 900,00 €	
PGSSE		33 400,00 €	
Mission AMO pour campagne de mesures de débits		1 100,00 €	
Campagnes de mesures qualité et calage		7 400,00 €	
Modélisation de la qualité		4 300,00 €	
Géo référencement conduites et branchements		1 700,00 €	
Coût HT		117 800,00 €	
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
État – Agence de l'eau Loire-Bretagne	À solliciter	50,00 %	58 900,00 €
Conseil départemental du Puy-de-Dôme	À solliciter	30,00 %	35 340,00 €
<b>Total financements publics (Ne peut excéder 80%)</b>		<b>80,00 %</b>	<b>94 240,00 €</b>
Fonds propres		20,00 %	23 560,00 €
<b>Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)</b>		<b>20,00 %</b>	<b>23 560,00 €</b>
<b>Coût Total HT</b>		<b>100 %</b>	<b>117 800,00 €</b>

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ:**

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Autorise** la sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- **Autorise** la sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Catherine PAPUT

Le Maire,



Stéphane RODIER



Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le 12/11/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 063-216304303-20251104-2511404\_10-DE